



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des affaires
maritimes, de la pêche et de
l'aquaculture**

Participation du public – Synthèse des observations
--

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté modifié du 17 janvier 2019 relatif au régime national de gestion pour la pêche professionnelle de bar européen (*Dicentrarchus labrax*) dans le golfe de Gascogne (divisions CIEM VIII a, b) modifié.

Soumis à participation du public du 5 juin au 25 juin 2026.

1°) Nombre total d'observations reçues :

2 avis ont été déposés sur le site www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr.

2°) Synthèse des observations émises :

Les deux avis sont explicitement défavorables au projet d'arrêté « en l'état » estimant que le relèvement du plafond de capture pour le bar européen dans le Golfe de Gascogne est prématuré. Ces avis considèrent que la situation de ce stock est encore fragile après une période de surpêche.